

La politique familiale de Ville Saint-Pascal

En novembre 1997, d'un commun accord, les municipalités Ville et Paroisse adoptaient la politique familiale de Saint-Pascal. Le plan d'action de cette politique a été réalisé au cours des années 1998, 1999 et 2000. L'année 2000 marqua également le regroupement des deux municipalités.

En 2003, le conseil municipal procède à la mise à jour de son plan d'action. Le mandat fut confié au comité Ville en santé et c'est en janvier 2004 que la mise à jour fut adoptée par le conseil municipal. Le plan d'action s'échelonnait sur 3 ans, soit de 2004 à 2006.

En 2012, le conseil municipal adopte une résolution afin de nommer les membres du comité-famille en leur donnant le mandat de la mise à jour de la politique familiale mais également le mandat de préparer la demande de reconnaissance de Municipalité Amie des Aînés (MADA). C'est donc avec l'objectif de répondre aux besoins des familles et des aînés que le comité a travaillé pendant 10 mois.

Les membres du comité sont :

Madame Marjolaine Émond, conseillère municipale, responsable des questions familiales

Madame Céline Langlais, responsable du comité Saint-Pascal, Ville en santé

Madame Monique Richard, présidente du Club des 50 ans et plus

Monsieur Francis Turcotte, représentant familles

Madame Isabelle Després, représentante familles

Madame Florence Schaefer, représentante familles

Monsieur Aldée Lévesque, représentant aînés

Madame Jacqueline D'Anjou, représentante aînés

Madame Émilie Poulin, directrice adjointe du Service municipal des loisirs

Madame Véronique Michaud, directrice du développement et des communications

Madame Cécile Joseph, chargée de projet



Introduction

Se donner une politique familiale, c'est prendre un engagement en faveur des familles. Si l'on reconnaît que la famille est l'organisation la plus près des individus et que la municipalité est, quant à elle, l'organisation politique la plus près du citoyen, on comprend vite la proche parenté de l'une et l'autre.

Elles sont d'ailleurs si près l'une de l'autre qu'il y a d'ailleurs fort à parier que si les familles retrouvent les conditions nécessaires à leur plein épanouissement, la municipalité y puisera, du même coup, la matière première pour son propre développement.

Les aînés font partie intégrante de la famille et la municipalité se doit de leur fournir un milieu de vie répondant à leurs besoins en créant un environnement favorisant le vieillissement actif fondé sur le bien-être et la participation sociale.

Démarche Municipalité et Famille

L'intérêt de Saint-Pascal pour la famille n'est pas un phénomène nouveau. La municipalité a, à maintes occasions et sous diverses formes, démontré son attachement à la famille.

Le geste de se doter d'une politique familiale ne vient que renforcer la conviction profonde voulant que la famille soit une valeur sacrée pour les pascaliennes et les pascaliens et qu'il nous faut penser et agir « famille » si nous voulons passer de la parole aux actes.

Quand, en 1994, le conseil municipal a fait sienne la déclaration proclamant 1994 l'année internationale de la famille, il reconnaissait du même coup que :

- les citoyennes et citoyens de Saint-Pascal sont attachés à cette institution qu'est la famille et ils en font leur valeur première;
- la famille est, et demeure, le premier lieu d'épanouissement des enfants et des adultes;
- la famille est un lieu d'apprentissage à la solidarité et au développement de l'entraide;
- les familles donnent la vie et participent grandement à la formation des citoyennes et des citoyens d'aujourd'hui et de demain. Elles représentent un des éléments-clés de notre avenir collectif;
- la famille est l'une des forces motrices majeures de développement de notre communauté;
- les communautés vigoureuses permettent aux familles de prospérer et de grandir dans un environnement sain;

Cette proclamation vient affirmer que si les parents ont une responsabilité privilégiée au sein de la famille, la municipalité, à travers ses champs de compétence, se doit de mettre en place un ensemble de moyens et d'actions qui les supporteront dans les responsabilités auxquelles ils ont à faire face.

Rappelons-nous encore que la municipalité va bien si les familles vont bien. En d'autres mots, renforcer le bien-être des familles, c'est un défi qui s'exerce au quotidien et qui devient un gage d'avenir pour notre communauté.

Notre définition de la famille

Un couple avec un ou plusieurs enfants, c'est une famille...

Un parent seul avec un ou plusieurs enfants, c'est une famille...

Un couple sans enfants, c'est une famille...

Un parent avec un ou des enfants et qui vit avec un nouveau conjoint, c'est aussi une famille.

La famille, c'est un concept en constante évolution. Elle s'est grandement modifiée dans les dernières décennies et notre politique ne se pose pas en juge sur la composition familiale. Au-delà du modèle, la famille prend son véritable sens dans les fonctions qui lui sont attribuées :

- elle fournit le soutien affectif, financier et matériel indispensable aux enfants;
- elle préserve et se fait gardienne des valeurs;
- elle crée un milieu prospère à l'entraide et à l'épanouissement de toutes celles et de tous ceux qui la composent, parents et enfants;
- elle tisse des liens privilégiés entre eux, liens qui ont des impacts majeurs sur toute leur vie.

Finalement, qu'elles soient traditionnelles, monoparentales, recomposées ou autres, les familles se doivent d'être respectées, reconnues et supportées si l'on veut qu'elles soient en mesure de répondre adéquatement aux fonctions que nous avons précédemment énumérées.

Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Le vieillissement démographique est un phénomène mondial. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'ici l'an 2050, le Canada verra la part de ses aînés atteindre près de 30 % de sa population totale.

Au Québec, L'Institut de la statistique du Québec (2009) estime que le poids démographique des aînés, qui était de 14 % en 2006, passera à 28 % en 2056. De plus, on prévoit qu'en 2056, la proportion des 75 à 89 ans dépassera celle des 65 à 74 ans.

À Saint-Pascal, la proportion des plus de 65 ans a augmenté de 3,78 % au cours de la dernière décennie, représentant en 2011 près de 23 % de la population totale. La municipalité doit nécessairement tenir compte de ces changements démographiques et faire en sorte que les aînés puissent retrouver, au sein de la municipalité, des conditions favorisant un vieillissement actif.

Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) nous décrit le vieillissement actif comme « *un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse* ». Il fait donc appel à une participation constante à la vie sociale, économique, professionnelle, culturelle, intellectuelle et civique.

La démarche MADA est une vision intégrée des réalités de vie des aînés. En ce sens, il s'agit de prendre en compte les multiples sphères de la vie d'un individu et de les rapporter à la population aînée. Mais la population des aînés ne doit pas être considérée comme un groupe homogène. Plusieurs caractéristiques doivent être prises en compte. Pour ce faire, le Carrefour action municipale et famille nous propose, dans *Outils de formation pour la démarche Municipalité des aînés*, d'être sensible aux caractéristiques suivantes :

- âge
- degré d'autonomie ou de dépendance
- rôle dans la dynamique familiale
- emploi
- participation des aînés dans la communauté

Aussi l'enjeu est-il de créer des environnements favorisant le vieillissement actif fondé sur les concepts de bien-être et de participation sociale. Plus encore, il s'agira pour les villes d'imaginer des environnements qui permettront la reconnaissance et la valorisation des aînés dans leur collectivité.

C'est donc le défi que notre municipalité aura à relever au cours des prochaines années. Les plans d'action adoptés en 1998 et 2004 étaient innovateurs puisque déjà ils tenaient compte de la réalité des aînés. Celui-ci accentuera davantage les actions qui permettront à nos aînés de retrouver dans notre municipalité les conditions idéales à leur plein épanouissement.

Les principes qui ont guidé notre démarche

Par l'adoption de la politique familiale et sa démarche comme municipalité amie des aînés, Saint-Pascal a fait siens les principes suivants :

- la famille est à juste titre la cellule de base de la société et constitue le premier lieu d'apprentissage et de socialisation des individus;
- la famille est la force motrice du développement de la communauté et nous devons tous nous préoccuper de son bien-être. La municipalité ne se préoccupe pas uniquement des problèmes, mais s'adresse aux familles comme partenaires dynamiques;
- la Ville de Saint-Pascal reconnaît les parents comme étant les premiers responsables du développement de leurs enfants et les considère comme étant des partenaires compétents;
- elle soutient et complète les efforts des familles;

- elle reconnaît, d'autre part, la responsabilité municipale d'épauler les parents dans les champs d'intervention municipale, en partenariat avec les ressources institutionnelles et communautaires du milieu;
- elle s'assure qu'aucune famille ne soit pénalisée par une réglementation municipale;
- la Ville reconnaît les facteurs de risque plus élevés chez les familles appauvries et entend les supporter de façon privilégiée;
- la communication, l'entraide et la solidarité sont les assises incontournables des familles et des aînés et Saint-Pascal entend bien en privilégier l'émergence;
- elle reconnaît que les aînés sont une force vive du milieu et que la municipalité se doit de leur offrir les conditions nécessaires leur permettant de demeurer actifs;
- elle reconnaît que la participation active des aînés au développement du milieu est nécessaire et bénéfique, tant pour l'individu lui-même que pour l'ensemble de la communauté.

Les buts et objectifs visé par la politique

La municipalité par sa politique famille veut :

- susciter l'amélioration constante et continue de la qualité des services municipaux à la famille et aux aînés;
- orienter les services municipaux dans l'application d'une approche famille et aînés;
- fournir un cadre de référence aux interventions municipales qui ont un impact sur le cadre de vie des familles et des aînés;
- favoriser l'interrelation des familles et des aînés avec la municipalité et ses différents services;
- associer les partenaires institutionnels et sociocommunautaires dans la réalisation de cette démarche;
- créer à Saint-Pascal un milieu de vie favorable à la famille et aux aînés.

Données sommaires de la population de Saint-Pascal

Afin de mieux saisir le portrait de la municipalité quant à sa population, le prochain chapitre présente quelques données démographiques de la ville de Saint-Pascal.

Mis à part un tableau sur la population provenant du gouvernement du Québec, tous les autres tableaux relèvent de Statistiques Canada (recensements 2001, 2006 et 2011).

Population totale (Statistiques Canada)

1991	2001	2006	2011
	F : 1915 H : 1730	F : 1800 H : 1705	F : 1770 H : 1720
3960	3645	3505	3490

La population totale de 1991 est relative à la population totale de ville et paroisse Saint-Pascal.

Le mouvement de population pour la décennie 1991-2001 confirme une variation par la négative de 7,95 %, alors que pour la décennie 2001-2011, on remarque une variation par la négative de 4,25 %.

Population totale (Gouvernement du Québec, décret 2013, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Saint-Pascal	3 544	3 517 (-27)	3 485 (-32)	3 450 (-35)	3 465 (+15)	3 515 (+50)
MRC Kamouraska	22 484	22 055	22 001	21 830	21 669	21 594

La population de la MRC de 2013 représente 96,38 % de celle de 2008, alors que la population de Saint-Pascal de 2013 représente 99,18 % de sa population de 2008.

Pour la première fois depuis plus de 15 ans, la population de la municipalité a connu une légère augmentation en 2012. L'augmentation de la population de 2013 est cependant plus significative et permet de dépasser la population connue en 2006.

Répartition des groupes d'âge (Statistiques Canada)

Groupes d'âge	2001	2006	2011	De 2001 à 2011
0-4 ans	160	150	170	+6 %
5-14 ans	395	340	320	-18 %
15-19 ans	245	230	170	-30 %
20-24 ans	225	160	165	-24 %
25-44 ans	885	760	690	-22 %
45-54 ans	600	645	575	-4 %
55-64 ans	440	550	605	+37 %
65-74 ans	350	325	405	+15 %
75-84 ans	260	260	270	+3 %
85 ans et +	75	90	120	+60 %
Total	3645	3505	3490	-4 %
% des 0-14 ans	15,25 %	13,98 %	14,04 %	
% des 15-44 ans	37,25 %	32,81 %	29,37 %	
% des 45-64 ans	28,50 %	34,09 %	33,81 %	
% des 65 ans et +	19 %	19,26 %	22,78 %	

Ce tableau nous démontre clairement le vieillissement de la population. Dans les six premiers groupes d'âge, seul le groupe 0-4 ans nous montre une augmentation, alors que les cinq autres groupes marquent une diminution, parfois importante. À l'encontre, les groupes de 55 ans et plus inscrivent une augmentation importante, la plus grande étant la catégorie des 85 ans et + qui a connu une augmentation de 60% au cours de la dernière décennie.

Évolution des naissances

1996	33	2006	31
1997	31	2007	36
1998	31	2008	35
1999	36	2009	32
2000	24	2010	22
2001	35	2011	35
Total	190		191

À une naissance près, le total des naissances des six dernières années est identiques au nombre de naissances répertoriées de 1990 à 2001. Nous comptons une moyenne de 31 naissances par année pour chacune des deux périodes.

Composition familiale

	2001	2006	2011
Nombre de familles	1045	1010	1005
Couples mariés	715	635	570
Unions libres	210	285	335
Monoparentales	120 F : 120 H : 0	90 F : 65 H : 25	100 F : 80 H : 20
Familles sans enfants	480	505	525
Familles avec enfants	565	505	480
1 enfant			225
2 enfants			175
3 enfants et +			80

Directement lié au phénomène de vieillissement de la population, le nombre de familles sans enfants a augmenté de 45, alors que le nombre de familles avec enfants a diminué de 85 au cours de la dernière décennie.

Caractéristiques du logement

	2006	2011
Nombre de logements occupés	1500	1515
Nombre de logements possédés	1045	
Nombre de logements loués	455	
Logements construits avant 1986	1315	
Construits entre 1986 et 2006	185	
Construits entre 2006 et 2011		15

Le recensement de 2011 ne donnant pas les données complètes sur le logement, nous ne pouvons que constater une augmentation totale de 15 logements pour les 5 dernières années, majoritairement des maisons unifamiliales. Le pourcentage des logements possédés est de 70%. On peut également remarquer que 87% des logements ont été construits avant 1986.

Agir avec et pour les familles et les aînés

La ville de Saint-Pascal n'entend pas à elle seule assumer toutes les actions qui élèveront la qualité de vie des familles et des aînés. Elle se reconnaît toutefois un mandat de leadership dans la mobilisation de la communauté à cet effet.

À ce titre, la municipalité s'engage :

- à soutenir les familles et les aînés à travers les différents champs de compétences qui lui sont dévolus;
- à signifier cet engagement tangible à travers l'adoption d'une politique familiale municipale;
- à procéder à la nomination d'un répondant au sein du conseil municipal de la ville, ayant une préoccupation particulière envers la famille et les aînés;
- à s'associer les partenaires concernés dans la mise en place de la politique familiale;
- à reconnaître au comité Concertation Famille-Aîné un rôle aviseur en lui confiant le suivi de la politique familiale;

- à recevoir les recommandations d'actions visant à améliorer le cadre de vie des familles et des aînés qui lui seront faites par le comité.

Rôle de la municipalité dans ses secteurs d'intervention

En matière d'habitation

Consciente de l'importance de la qualité de l'habitation sur les conditions de vie des familles, la municipalité entend :

- maintenir un étalement du paiement de la taxe foncière sur un plus grand nombre de versements;
- diversifier l'offre résidentielle afin de répondre aux besoins des diverses clientèles;
- faire des démarches visant à permettre aux personnes âgées à faible revenu l'accès aux résidences offrant des services;
- mettre à jour le programme d'incitatifs à l'achat d'une maison;
- étudier la possibilité d'offrir de nouveaux terrains disponibles à la construction.

En matière de loisirs

Les résultats des différents sondages faits auprès de la population nous démontrent l'importance que les citoyens attachent à l'offre de loisirs. Des plus jeunes aux plus âgés, tous désirent avoir accès à des activités de loisirs, autant sportives que culturelles.

La ville désire maintenir et améliorer son offre de loisirs par une utilisation maximum des différents équipements. Nous souhaitons travailler en collaboration avec nos partenaires des milieux scolaire et communautaire afin de développer des mécanismes qui nous permettront d'accentuer la participation de toute la famille.

Le plan d'action apporte une attention particulière aux besoins des adolescents et des personnes âgées afin d'augmenter l'offre de loisirs auprès de ces deux clientèles.

En matière d'environnement

La promotion et la protection de l'environnement agissent sur le bien-être des familles. Qu'il s'agisse de salubrité, qualité de l'eau, ramassage des déchets ou bien d'activités en matière de protection telles le traitement des eaux usées, le recyclage, l'élimination des sources de pollution, tout cela favorise la bonne santé des familles.

La ville entend continuer à faire la promotion de différentes mesures ayant pour objectif la préservation de l'environnement.

En matière d'urbanisme

Les interventions municipales en matière d'urbanisme ont des conséquences importantes sur la qualité de vie familiale. Elles visent à planifier le territoire municipal en le rendant conforme aux aspirations de la population tout en étant fidèle à la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme.

La sécurité

La sécurité et la quiétude des familles préoccupent les municipalités. Elles exercent un rôle actif en matière de sécurité publique, de protection contre les incendies, de surveillance des animaux, etc.

Outre son pouvoir d'intervention en cas de délits ou de désastres, la municipalité a possibilité de jouer un rôle préventif et veut, avec la collaboration des partenaires institutionnels et communautaires, assumer ce mandat.

Ainsi le plan d'action permettra de renforcer le sentiment de sécurité des familles et des aînés dans les lieux publics.

Le plan d'action Politique familiale et municipalité amie des aînés

La mise à jour de la politique familiale et de son plan d'action est le résultat d'une démarche de réflexion, de consultation et de concertation. Cette démarche, supervisée par le comité Concertation Famille-Ainé, a été réalisée en plusieurs étapes :

- rencontre avec différents organismes : Maison de la famille, Centre-femmes, Maison des jeunes, école primaire, garderie Pitatou, Association des personnes handicapées du Kamouraska, Proches-aidants du Kamouraska
- assemblée publique de consultation pour les aînés
- assemblée publique de consultation pour les familles
- sondage auprès des adolescents fréquentant la Maison des jeunes, auprès des jeunes de l'école primaire et de l'école secondaire
- sondage en ligne sur le site internet de la ville, disponible pour tous les citoyens
- analyse des différents sondages par le comité
- préparation d'un projet de plan d'action par le comité
- présentation du projet de plan d'action aux membres du conseil municipal
- analyse du plan d'action par les directions des différents services municipaux et les membres du conseil
- Adoption de la mise à jour et du plan d'action

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'action. Nous le soumettons à la population et sommes réceptifs aux commentaires permettant de le bonifier.